

Nos permanences

Accueil et accompagnement à la Maison du Pays
- Bureau administratif de la CCLPA

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h



Pour faciliter l'accès aux droits et aux démarches administratives, la CCLPA organise des permanences France services dans plusieurs communes du territoire. Cette initiative s'inscrit dans une logique d'« aller vers », en allant à la rencontre des habitants pour répondre à leurs besoins et lutter contre l'éloignement des services publics.

Ces permanences permettent à chacun d'être accompagné gratuitement dans ses démarches administratives (CAF, impôts, retraite, santé, emploi, carte grise, etc.) par un conseiller formé et à l'écoute.

1 ^{er} vendredi du mois	9h - 12h Mairie de Lautrec
2 ^e mardi du mois	14h - 17h Mairie de Vielmur sur Agout
3 ^e mardi du mois	9h - 12h Office du tourisme de Saint-Paul de Joux
dernier vendredi du mois	9h - 12h Mairie de Fiac

À noter : les permanences ne sont pas assurées les jours fériés ni pendant les congés du conseiller. En cas d'annulation, les communes concernées sont informées.

Nos partenaires

Nationaux



Locaux



Contact

France Services
Communauté de communes Lautrécois-Pays d'Agout

Maison du Pays
878 Hameau de la Baudonié
81220 Serviès

☎ 05 63 70 52 67
✉ france-services@cclpa.fr



FRANCE SERVICES

Votre guichet unique pour toutes vos démarches administratives et numériques

FORMATION,
EMPLOI,
RETRAITE

SANTÉ

ÉTAT CIVIL,
FAMILLE

JUSTICE

BUDGET

LOGEMENT,
MOBILITÉ,
COURRIER

Espace France services
Maison du Pays
878 Hameau de la Baudonié
81220 Serviès



Nos missions

Labellisé depuis le 1^{er} janvier 2020, notre espace France services est un guichet unique de proximité, pensé pour vous simplifier la vie au quotidien.

Plus besoin de multiplier les déplacements : un seul lieu pour accéder à une large palette de services publics (prestations sociales, emploi, retraite, santé, accès aux droits...).

Des agents formés par les opérateurs partenaires vous accueillent, vous informent et vous accompagnent, avec écoute et bienveillance.

Sur place, vous bénéficiez d'un accompagnement de premier niveau : aide à l'utilisation des services en ligne (déclarations, actualisations, candidatures...), appui pour comprendre vos courriers ou constituer vos dossiers, orientation vers le bon interlocuteur, prise de rendez-vous ou mise en relation avec les administrations concernées.

Nos engagements

PROXIMITÉ	Nous sommes présents à moins de 30 min de votre domicile pour vous offrir un service de proximité.
ACCESSIBILITÉ	Nos services sont accessibles à tous et gratuitement.
CONFIDENTIALITÉ	Vos données personnelles sont protégées et traitées avec la plus grande confidentialité.
QUALITÉ	Nos conseillers sont formés pour vous offrir un service de qualité et vous accompagner au mieux dans vos démarches.

Nos services

FORMATION, EMPLOI, RETRAITE	Utilisation du site et déclaration de situation France Travail, déclaration à l'URSSAF (Cesu), dossier et/ou informations pour les retraites (CARSAT, MSA et AGIRC ARRCO)
SANTÉ	Dossier CSS, accès site ameli.fr, création de « mon espace santé », dossier MDPH, demande de carte vitale et carte européenne
ÉTAT CIVIL, FAMILLE	Pré-demande de pièces d'identité (carte d'identité, passeport), demande d'acte d'état civil sur le site service-public.fr, prestations sociales (caf, msa)
JUSTICE	Mise en relation avec le conciliateur de justice ou le CDAD, recherches des aides sur justice.fr
BUDGET	Déclaration d'impôts sur le revenu, aide aux paiements dématérialisés (amendes, timbres fiscaux), déclaration des biens immobiliers
LOGEMENT, MOBILITÉ, COURRIER	Aide au logement (demande d'APL), demande de logement social, démarches d'amélioration de l'habitat (Prime Adapt', Prime Rénov'), dossier MDPH, suivi du courrier La Poste, certificat d'immatriculation, permis de conduire

Pour un déplacement efficace

Afin de garantir un accompagnement efficace, **il est vivement recommandé de prendre rendez-vous**. Cela nous permet de vous indiquer les documents nécessaires à apporter selon la démarche à effectuer.

Pour les démarches en ligne, il est indispensable de disposer d'une adresse mail personnelle (une par individu) et du mot de passe associé. Si vous possédez un compte Ameli, MSA ou des impôts, merci **de venir avec vos identifiants et mots de passe**.

Et si vous ne disposez pas encore d'adresse mail, nous la créerons ensemble lors du rendez-vous.

Avec  , il suffit d'un seul identifiant et mot de passe pour toutes vos démarches. Plus besoin de créer de nouveaux comptes sur les sites administratifs.

Ateliers informatiques



La CCLPA organise des ateliers numériques gratuits animés par Christophe Fabriés, conseiller numérique du département. Ouverts à tous, ces ateliers réunissent des groupes de 6 à 8 personnes, constitués en fonction du niveau de chacun. Un entretien préalable avec le conseiller permet d'évaluer les besoins et les compétences informatiques de chaque participant afin de former des groupes adaptés.

Le programme s'étend sur une dizaine de séances, avec un accompagnement progressif pour gagner en autonomie numérique.

Pour plus d'information ou pour vous inscrire contactez la CCLPA.